

Protocole Sanitaire Novembre 2020

CE PROTOCOLE PREND EFFET A COMPTER DU 01 NOVEMBRE 2020 ET SERA EVOLUTIF

COMMUNE DE SERNHAC

PROTOCOLE D'ACCUEIL DE L'ACM

Contact : Mme GUIBERT Marie
Directrice Accueil de Loisirs
25 rue des Bourgades 30210 Sernhac
Téléphone : 04.30.06.52.30 / 06.70.57.33.89
Mail : acm.sernhac@gmail.com

Ce protocole a été établi à partir des directives nationales, de la part de la Direction Générale de la Cohésion Sociales relative à l'accueil des mineurs de plus de 3 ans.

Il repose sur 5 principes généraux :

- le maintien de la distanciation physique
- l'application des gestes barrières
- la limitation des brassages des élèves
- l'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels
- l'information, la communication, et la formation

ATTENTION HORAIRES D'OUVERTURE : 7h30 - 18h00

FICHE 1 : Fonctionnement de l'Accueil de Loisirs

ORGANISATION FONDAMENTALE DE BASE

1. Il y aura un projet d'animation mis en place pour chaque mois.
 - Un groupe par salle et par animateur
 - Les groupes vont être constitués à partir de la liste des enfants « inscrits », en respectant le nombre de places possibles par salle au vu des règles sanitaires (distances à respecter)
 - Les groupes correspondront à une tranche d'âge les moins de 6 ans et les plus de 6 ans. Les activités seront bien entendu adaptées à tous.
 - Ces groupes ne seront pas modulables et resteront fixes sur les temps d'activité, libre, de cantine et d'accueil.
 - Pas de contact entre les groupes sur le temps d'accueil, la circulation dans le bâtiment devra tenir compte de cela.
 - Pas de contact physique entre les enfants de groupe différent, avec les adultes sauf pour assurer des soins particuliers (MERCI de penser à des vêtements, pantalon, veste, chaussures que votre enfant gère seul)
 - En salle, chaque enfant aura son matériel individuel dans la mesure du possible.
 - Si dans un des groupes il y a qu'un enfant il sera rattaché à l'autre groupe une désinfection de la table ou il sera installé sera effectuée et les gestes barrières respectés.
2. Le port du masque : Obligatoire pour les adultes et les enfants de plus de 6 ans même si la distance physique est respectée dans la pièce mais aussi obligatoire en extérieur.

Pour les enfants de moins de 6 ans, non obligatoire et fortement déconseillé.

3. Lavage des mains il sera réalisé à chaque arrivée et départ de l'enfant, chaque fois que l'enfant changera de lieux dans les locaux avant et après chaque activité, avant et après le repas.
4. Symptômes en cas de symptômes ou de fièvre un enfant/ un adulte **ne doit pas se rendre à l'accueil de loisirs**
Si les symptômes arrivent sur le temps d'accueil : enfant/ adulte sera isolé / appel à la famille pour venir chercher

l'enfant // un protocole précis pour la prise en charge du groupe ayant été en contact, pour le nettoyage est prévu, une salle est dédiée à l'accueil des personnes malades pour isolement (1 adulte restera auprès de l'enfant)

5. Nettoyage des locaux : Le protocole d'hygiène, nettoyage des locaux, du matériel est mis en place par la mairie, selon le protocole ministériel, il est consultable en mairie

6. Gestion de la demi-pension

- Les enfants prendront leurs repas dans la salle du restaurant scolaire, surveillés par les agents de la collectivité utilisant le port de masque et la tenue adaptée et réglementaire au service de la restauration, ainsi que l'équipe d'animation présente avec eux depuis le matin, avec la tenue adaptée et réglementaire au service de la restauration.

- Les enfants seront disposés à deux par table du même groupe pour respecter les règles de distanciation sociales.

Les enfants de moins de 6 ans seront installés aux tables maternelles par groupe, avec distanciation sociales.

- La commune assurera le service comme en tant normal.
 - Il conviendra à chaque parent des enfants du centre de fournir une gourde nominative
- Le midi, les enfants seront pris en charge par le personnel communal encadrant présent sur toute la journée. Ils seront acheminés en respectant la distanciation sociale vers les sanitaires en vue de satisfaire leurs besoins personnels ainsi que de procéder à un lavage des mains avant le repas, puis dans la salle de restauration.
- L'animateur du groupe se positionnera aux toilettes. Les sèche mains soufflants ne sont pas autorisés. Dès le lavage des mains achevé, l'animateur présent devant les sanitaires fournira à l'enfant un essuie main en papier à usage unique.
 - L'animateur en charge du groupe, pensera à aérer la pièce, le temps du repas aussi.

 - Pendant le repas, les animateurs mangeront à une table dédiée, et serviront les enfants à table, avec l'appui des agents de la commune. En cas d'assistance aux enfants pour la prise du repas. Le personnel encadrant devra se laver les mains entre chaque contact ou utiliser une solution hydro alcoolique.
 - A la fin du repas les enfants se laveront un par un les mains au lavabo des toilettes ou de leur salle.
 - Les sanitaires feront l'objet d'un nettoyage entre chaque groupe, par l'animateur du groupe

Les goûters seront assurés par l'accueil de loisirs, tout en respectant toujours les gestes barrières. Ils pourront être servis en intérieur, comme en extérieur en veillant à l'hygiène et la météo du jour.

7. Temps calme

Dans le fonctionnement mis en place, aucun temps de repos pourra avoir lieu. Un temps calme sera organisé dans chaque salle.

ARRIVEE AU CENTRE

Elle se fera par l'entrée principale

LE MATIN / : Avant le départ de la maison : prise de température / à l'arrivée passage aux toilettes

- durée totale de l'accueil : 7h30 à 9h00

Chaque enfant connaîtra son groupe et devra le respecter

pas de retards acceptés, cet espace sera nettoyé après usage aux heures définies.

- Les parents stationnent sur le parking. En respectant les distances **GARDER les enfants avec soi, pas de course ou de déplacement libre, le port du masque et obligatoire.**
- **A l'entrée:** un animateur sera présent, l'enfant et son parent se séparent : l'enfant rejoint l'équipe d'animation et le parent retourne à son véhicule en respectant les règles de distanciations.

DEPART DU CENTRE

Les parents se présentent **à l'entrée principale** EN RESPECTANT LES REGLES DEFINIS pour l'ARRIVEE au centre et surtout aux créneaux horaires

- Durée totale de l'accueil : 17h00 à **18h00**

Si beau temps: les enfants sont installés dans la cour en respectant les distances / quand le parent se présente l'enfant est appelé, il rejoint son parent et repartent ensemble. Merci de **GARDER les enfants avec soi pas de course ou de déplacement libre**

Si mauvais temps : les enfants resteront en salle, les animateurs seront à la porte de leur salle et un autre au portail / à l'appel de son nom, l'enfant rejoindra son parent.

Pas de retards acceptés, cet espace sera nettoyé, après usage. Le portail restera ouvert sur ce temps d'accueil et désinfecté, en fin.

Les ARRIVEES en SALLE D'ACTIVITE

LE MATIN

AUCUN jeu de la maison et

- pas de matériel encombrant sauf sac à dos individuel de vos enfants, nous demandons à ce qu'il y soit présent et noté nominativement chaque objet : Une bouteille d'eau, une casquette, un rechange complet (t-shirt, pantalon/short, sous vêtements, chaussettes).

L'enfant porte des vêtements simples et pratiques pour être AUTONOME (éviter le contact pour les boutons, fermetures éclairs...)

- Les enfant auront un porte manteau ou un espace de rangement pour leurs affaires personnelles : merci de noter le nom dessus
- quand l'animateur les appelle, ils vont se laver les mains au lavabo en respectant un temps minimum de 30s / utilisation de savon / essuie mains jetables + fiches techniques

L'APRES MIDI

- toutes les consignes sont identiques à celles données pour le matin.
-

Les SORTIES de la SALLE D'ACTIVITE

Par la porte de la salle

- les enfants sont appelés
 - le groupe se déplace dans le respect des distances pour se rendre vers l'autre espace : toilettes/cour ...
-

PASSAGE aux TOILETTES

- les enfants se positionnent à l'entrée des toilettes, sur les bondes portées au sol / et attendent d'être appelés par 4 maximum du même groupe pour :
 - une installation sur le sanitaire
 - lavage des mains obligatoire après le passage selon les consignes

Les sanitaires seront désinfectés après le passage de chaque groupe.

les enfants sortent et se positionnent sur les bondes pour le déplacement vers un autre lieu en respectant les distances.

DEPLACEMENT dans les locaux

Les enfants se déplaceront en groupe dans le respect des distances.

Aucune personne extérieure à l'équipe et personnel municipal ne sera autorisée à se déplacer dans le bâtiment sans autorisation et demande préalable et devra respecter les gestes barrières.

TEMPS D'ACTIVITE

Salle d'activité : chaque enfant reste dans cette espace tout le long de l'activité

- les activités proposées seront individuelles ou en groupe mais en respectant au mieux possible les règles de distanciation
- si du matériel manipulable était utilisé il serait partagé, au groupe et sans échange possible entre les groupes, sauf en cas de désinfection. APRES CHAQUE UTILISATION, CE MATERIEL SERA ISOLE POUR DESINFECTION
- pour gérer le matériel, et dans la mesure du possible, il sera proposé en barquette individuelle
- un lavage de main sera effectué avant et après la séance

TEMPS LIBRE

Chaque groupe aura un temps libre extérieur échelonné dans la cours élémentaire / en cas de mauvais temps, les enfants resteront en salle d'activité.

pas de jeux individuels de la maison

les groupes auront leur propre matériel et si nécessaire pour un autre groupe un temps de désinfection sera mis en place.

CAHIER DE SOIN

Déposé dans le local « régie » du centre, à côté des trousse pharmacie /
utilisation d'un gel hydro alcoolique pour le nettoyage des mains et stylos avant et après

PORT DES GANTS OBLIGATOIRE pour donner les soins

Les bijoux en cette période de crise sanitaire sont proscrits

MODALITE D'INSCRIPTION

- Les inscriptions pourront être modifiés au plus tard avant le mardi 10h00 de chaque Mercredi.
- Les inscriptions se feront soit sur la journée entière, demi-journée avec ou sans repas.

SALLE « COVID » = salle de classe élémentaire

Toute personne présentant des symptômes

Isolement immédiat de l'enfant dans la pièce dédiée (salle de classe élémentaire) permettant une surveillance dans l'attente de son retour à la maison. Respect impératif des gestes barrières.

- Appel sans délai des parents/ responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'enfant.
- Rappel de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'enfant le cas échéant. Un appui du médecin intervenant sur la micro crèche pourra être sollicité si les parents sont en difficultés pour assurer cette démarche de prise en charge.
- Nettoyage approfondi de la pièce ou a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- **L'enfant ne pourra revenir à l'accueil de loisirs que sur présentation d'un certificat médical.**

En cas de test positif chez l'enfant

La famille peut être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires. Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par les 48h qui précèdent son isolement. Informations aux personnels et aux parents ayant pu rentrer en contact avec l'enfant malade.

Cas de test positif chez l'adulte

Isolement de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas possible. Respect impératif des gestes barrières. Rappel des procédures à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet. Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures. Poursuite stricte des gestes barrières.

FICHE 2 : Nettoyage et désinfection des locaux :

Mesures de prévention du risque de COVID- 19

L'ouverture des fenêtres 3 fois par jour minimum durant 15 minutes est recommandée afin de renouveler l'air et l'assainir. Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

On doit différencier le nettoyage simple du nettoyage approfondi comprenant une désinfection des locaux et du matériel permettant de supprimer les virus, notamment au niveau de contact manuel.

Les surfaces fréquemment touchées sont les plus susceptibles d'être contaminées. Dans des conditions propices à sa survie, il pourrait vivre sous forme de traces plusieurs jours sur une surface.

Si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours, le protocole de nettoyage habituel suffit. Aucune mesure de désinfection n'est nécessaire. Il est seulement recommandé de bien aérer les locaux.

Si les lieux ont été fréquentés dans les 5 derniers jours, même partiellement, par précaution un nettoyage habituel et une désinfection doivent avoir lieu. Pour la désinfection les désinfectants ménagers doivent respecter la norme NF EN 1,4476.

La commune dans le cadre d'un plan de communication et de prévention apposera des affiches à destination des employés ainsi que des enfants sur l'utilisation du gel hydro alcoolique, le lavage des mains, le port du masque, ainsi que les règles de la distanciation sociale.

Rappel des consignes d'hygiène :

- Se laver régulièrement les mains plusieurs fois par jour à l'aide d'un savon, ou à défaut avec du gel hydro alcoolique à disposition
- Éviter les projections
- Aller du plus propre vers le plus sale
- Ne pas se toucher le visage
- Mettre en œuvre les recommandations du gouvernement concernant la crise sanitaire
- S'attacher les cheveux
- Éviter le port de bijoux, et de faux ongles
- Tousser et éternuer dans son coude
- Utiliser des mouchoirs à usage unique

Vêtements de travail et EPI pour le service cantine

- Blouse nettoyée quotidiennement à 60' et différente du ménage et du temps de présence avec les enfants.
Possibilité de porter une tenue vestimentaire personnelle avec rechange qui seront lavées à 60" avec le lave linge de la collectivité.
- Port du masque non obligatoire pour les animateurs
- Gants jetables (les changer lors de tout changement de tâche)
- Chaussures de travail antidérapantes

Nettoyage

Étape n° 1 : LE NETTOYAGE ET DESINFECTION AU MOINS UNE FOIS PAR JOUR

- Nettoyer à l'aide du détergent désinfectant conforme à la norme EN 14476, qui permet d'associer en une seule opération nettoyage et désinfection (suivant fiches annexes
- Réaliser le nettoyage en commençant par les zones les plus propres et en finissant par les zones les plus sales (suivant fiches annexes
- Insister sur les points de contact (zone fréquemment touchées) poignées des portes, interrupteurs d'éclairage, rampes et mains courante, claviers, robinetterie et pressoir pour le savon liquide.
- Laver périodiquement les couvertures, drap, serviette..... cycle en machine 30mn à 60".
- Désinfection du matériel s'il doit être transféré d'une personne à l'autre.
- L'utilisation de l'aspirateur et du balai est à proscrire. Le lavage humide des sols est obligatoire
- Fiche de traçage du nettoyage affichée dans chaque pièce.

Étape n°2 : DESINFECTIONS MULTIPLES AU COURS DE LA JOURNEE

- Plusieurs fois par jour, et dans la mesure du possible et du réalisable, dans les espaces utilisés, les surfaces et objets fréquemment touchés (dans la journée si les surfaces ne sont pas visiblement souillées, une désinfection directe sans nettoyage préalable est suffisante)
- Sanitaires : toilettes, lavabo, robinets, chasses nettoyage entre chaque groupe
- Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, rampe d'escalier